



**Projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique RN79 – RN70  
Itinéraire Montmarault-Mâcon-Chalon sur-Saône**

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Guy CHARMETANT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulines,

Vu la décision de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) en date du 7 avril 2010 d'organiser un débat public sur le projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault, Macon et Chalon-sur-Saône,

**Considérant** l'intérêt particulièrement important que représente l'aménagement de cette infrastructure au regard de l'économie locale et l'activité quotidienne des résidents de notre territoire,

**Considérant** qu'il importe que cet aménagement soit achevé dans les meilleurs délais,

Vu l'avis des commissions et du Bureau

Vu le rapport de présentation annexé,

**Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de se prononcer en faveur de la mise en concession autoroutière de la Route Centre Europe Atlantique, seule solution permettant d'une part, d'accélérer le passage à 2 x 2 voies de cet axe essentiel pour le développement économique et touristique de notre territoire et, d'autre part, d'assurer dans un délai raisonnable, une véritable sécurisation de cette route qui occasionne chaque année un nombre toujours trop important d'accidents mortels
- d'adopter les termes de cette contribution au débat public préalable au projet d'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la Route Centre Europe Atlantique RN 79 - RN 70 Itinéraire Montmarault - Mâcon - Chalon-sur-Saône
- de transmettre cette contribution à Monsieur le Préfet de la région Auvergne, coordonnateur de projet ainsi qu'à la Commission Particulière du Débat Public

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente déléguée à  
L'Administration Générale,

Cécile de BREUVAND

RAPPORT DE PRÉSENTATION - DÉLIBÉRATION N° C.10.137

**Projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique RN79 – RN70  
Itinéraire Montmarault-Mâcon-Chalon-sur-Saône**

M. le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ainsi que M. le secrétaire d'Etat chargé des Transports ont saisi la Commission nationale du débat public du projet d'accélération de l'aménagement à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) sur sa section comprise entre l'autoroute A 71 à l'Ouest, sur la commune de Montmarault, et l'autoroute A 6 à l'Est, sur la commune de Chalon-sur-Saône pour la branche Nord et Macon pour la branche Sud.

Lors de sa réunion du 7 avril dernier, la commission considérant que la modification des caractéristiques de la voie, du statut de route express à celui d'autoroute à péage, changera la nature du projet initial et lui confèrera le caractère d'un projet nouveau, a décidé d'organiser un débat public sur ce projet.

C'est dans la perspective de ce débat public annoncé pour le second semestre de cette année que Moulins Communauté souhaite apporter une contribution portant sur certains éléments de réflexion. Celle-ci, traduit une approche consensuelle et une réflexion partagée entre les différents acteurs sociaux économiques de notre territoire ainsi que les collectivités locales concernées par ce dossier : le Conseil général de l'Allier, les Communes membres de notre EPCI (Montbeugny, Toulon-sur-Allier, Neuilly-le-Réal, Bessay, Chemilly, Besson, Bresnay) et Moulins Communauté.

La Route Centre Europe Atlantique (RCEA) se présente comme un des principaux liens routiers entre la façade atlantique et les frontières de l'Est de la France. Cette infrastructure aujourd'hui gratuite reçoit un trafic journalier particulièrement important avec des secteurs à plus de 13 200véhicules/jour (1) et parmi lesquels on dénombre jusqu'à 41.43% (1) de poids lourds dont la plupart proviennent des différents pays de la communauté Européenne.

Dans ce contexte, cette voie assure à la fois une fonction vitale pour l'économie nationale mais également pour le développement économique des territoires traversés. Parallèlement elle est le support de mouvements pendulaires importants nécessaires à l'activité quotidienne des résidents du Nord de l'Auvergne.

Dans la note de présentation du projet publiée par le MEDDAT en date du 23 mars 2009 il est précisé que *le scénario de référence de l'Etat n'envisage pas la fermeture d'échangeurs existants. Toutefois, certains seront modifiés ou regroupés pour permettre l'implantation de barrières de péage.*

Ainsi, dans ce contexte, il est nécessaire de faire valoir le positionnement de Moulins Communauté vis-à-vis de cette opération en apportant une contribution au débat public préalable au Projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique RN79 – RN70 Itinéraire Montmarault-Mâcon-Chalon-sur-Saône.

(1) DDE de l'Allier Trafics routiers 2007

La proposition de contribution suivante pourra être transmise à M. le Préfet de la Région Auvergne, coordonateur de ce projet ainsi qu'à la Commission Particulière du Débat Public.

## 1- LES ECHANGEURS

### Sur le bassin d'emploi de Moulins

L'échangeur N° 10 à l'intersection de la RCEA et de la RD 55 assure la desserte de la ville de Dompierre-sur-Besbre ainsi que celle du pôle industriel de Sept Fonds, site d'implantation de la fonderie du groupe PSA. (plan N° 1)

Compte tenu de la nature de l'activité exercée par cette entreprise, premier employeur de ce secteur du territoire, de sa dépendance vis-à-vis d'une organisation logistique basée sur le transport routier et de la nécessité de lui maintenir un accès direct à une grande infrastructure de communication, il est impératif de conserver et d'aménager cet échangeur.

Dans ce contexte, la desserte de la ville de Bourbon-Lancy ainsi que celle du PAL devront également être étudiées. (plan N°1 bis)

### Sur le territoire communautaire

Les échangeurs N° 7 et 8 à l'intersection de la RCEA et des RD 12 et RD 161 correspondent à des aménagements de type accès de chantier réalisés pour les travaux de construction de la RCEA et qui au fil du temps ont évolués vers le statut d'échangeur. (plan N° 2)

Ces échangeurs aujourd'hui génèrent un trafic important dans la traversée du bourg de Montbeugny et notamment de poids lourds se dirigeant vers le Nord via la RN 7. La commune a récemment décidé d'engager la mise en œuvre de son contrat communal d'aménagement de bourg. Les travaux projetés portent sur des aménagements paysagers, de réduction de largeur de voirie, d'installation de mobilier urbain etc... Ceux-ci se veulent qualitatifs et ne sont pas adaptés pour recevoir un trafic poids lourds important.

Parallèlement à l'opération communale, Moulins Communauté développe sur le territoire des communes de Montbeugny, Toulon sur Allier et Yzeure, un projet de plate forme logistique multimodale (LOGIPARC 03) de 184 hectares qui en fait un des plus grands projets logistique en cours de réalisation en province.

Cet important projet de développement économique s'appuie sur la centralité de l'agglomération Moulinoise dans le territoire national mais également (et surtout) sur la présence des deux infrastructures routières de premier plan que constituent la RN 7 et la RCEA.

Il est donc indispensable que « ce port à sec » à vocation internationale soit relié à ces voies. En ce qui concerne la RN 7 la solution retenue passe par un aménagement de la RD 12 depuis l'échangeur 47. Cette opération est menée conjointement avec le Conseil Général de l'Allier et ne pose pas de problème particulier. Pour une desserte depuis la RCEA et pour tenir compte des problèmes posés par la traversée du bourg de Montbeugny, plusieurs séances de travail réunissant les responsables politiques locaux ont permis de retenir une solution consensuelle qui consiste en la suppression des échangeurs actuels pour les remplacer par un nouvel échangeur situé à l'Ouest du bourg de Montbeugny (plan N° 2 bis)

Cette solution permet à la fois de traiter le problème de la traversée de ce village et de raccorder la future plate forme logistique à la RCEA. Cette solution présente également l'avantage de concentrer un maximum du trafic poids lourds sur un axe qui constituera l'accès principal à cette zone d'activités en dehors de tout secteur urbanisé.

Il est donc proposé que ce tronçon de voie puisse être considéré comme une opération de rétablissement de la RD 12 et soit mise à la charge du futur concessionnaire. De plus, cette solution faisant l'unanimité au plan local et afin de ne pas retarder le développement économique de notre territoire et limiter les nuisances supportées par les résidents de Montbeugny, il est souhaitable que ces travaux puissent être inscrits dans la première tranche de la mise à 2x2 voies.

L'échangeur N° 6 à l'intersection de la RCEA et la RN 7 sur la commune de Toulon-sur-Allier est appelé à être supprimé lors de la mise à 2x2 voies de la RN 7, pour être remplacé par un nouvel ouvrage implanté à l'Ouest de la voie de chemin de fer Paris/Clermont-Ferrand. (plan N° 3)

Pour cet échangeur, plusieurs points doivent être étudiés :

- La nécessité de prévoir la réalisation de ce nouvel échangeur dans le cadre de la concession ainsi que le raccordement de celui-ci avec le nouveau tracé de la RN 7.
- La configuration de l'ouvrage ne devra pas contrarier la possibilité d'implantation d'une aire de repos et de services pour les VL et les PL, accessible par les véhicules circulant sur ces deux voies. Il est rappelé ici que le centre routier de Toulon-sur-Allier géré par notre collectivité, est aujourd'hui largement sous-dimensionné avec ses 143 places alors que sa fréquentation en heure de pointe dépasse fréquemment les 250 PL.  
Seul équipement de cette nature (carburant + restauration) sur le tronçon compris entre la Saône-et-Loire et l'A 71. Sa localisation actuelle n'offre pas de possibilité d'extension et son accès ne sera pas lisible pour les usagers et pénalisera fortement le fonctionnement des zones d'activités de ce secteur. Ce projet d'aire de repos et de services devra également être porté au cahier des charges de la consultation.

L'échangeur N° 5 à l'intersection de la RCEA et la RD 2009 ne fait pas l'objet de demande particulière dans la mesure où celui-ci est maintenu hormis les nécessaires adaptations techniques liées au nouveau statut de la RCEA. (plan N°4)

## 2- TRAFIC LOCAL ET PEAGE

Le scénario de référence retenu par l'Etat repose sur un système de péage ouvert moderne.

Il est noté que ce scénario prévoit une implantation de 6 zones de perception permettant de laisser libre de péage les déplacements internes aux principales agglomérations à l'intérieur desquelles les trajets locaux resteraient gratuits.

Au-delà de ces secteurs de proximité, il sera nécessaire de prendre en compte les spécificités du trafic local et notamment les mouvements pendulaires, en maintenant et en aménageant les itinéraires de substitution.

## 3 - TRAVAUX DE SECURITE

Le projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA, constitue une réelle avancée en matière d'aménagement du territoire. Les travaux actuellement en cours à hauteur de Cressanges, engagés dans le cadre du plan de relance de l'économie concourent à la sécurisation de cet axe à très fort trafic et sur lequel l'on doit malheureusement dénombrer de trop fréquents accidents corporels.

Aussi, compte tenu des délais annoncés (2018) pour la mise en service de cette future autoroute, les travaux de sécurisation devront être poursuivis et financés sur des crédits de l'Etat jusqu'à la prise en charge de celle-ci par le concessionnaire.

### Il est proposé :

- D'adopter les termes de cette contribution au débat public préalable au Projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique RN79 – RN70 Itinéraire Montmarault-Mâcon-Chalon-sur-Saône.
- De transmettre cette contribution à M. le Préfet de la région Auvergne, coordonnateur de projet ainsi qu'à la Commission Particulière du Débat Public